



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2007
Français
Original : anglais/russe

Soixante-deuxième session

Point 71 d) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coopération internationale
et coordination des efforts déployés pour étudier
et atténuer le plus possible les conséquences
de la catastrophe de Tchernobyl**

Recherche d'une efficacité optimale dans l'action internationale entreprise pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 60/14 de l'Assemblée générale, en date du 14 novembre 2005, sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport où figurerait une évaluation détaillée de la suite qui aura été donnée à la résolution.

* La soumission du présent rapport a été retardée afin de laisser aux départements compétents le temps nécessaire pour l'examiner et l'approuver.



Le rapport présente les activités entreprises par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies en vue de promouvoir la remise en état des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl, notamment leur participation aux manifestations commémorant le vingtième anniversaire de l'accident. En conclusion, il souligne que, face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, les organismes des Nations Unies ont adopté une approche commune axée sur le développement et souligne qu'il reste nécessaire de poursuivre les efforts de développement communautaire et de fournir des informations exactes aux populations touchées.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Situation générale	1–6	3
II. Coordination des efforts consacrés à Tchernobyl par les Nations Unies	7–11	4
III. Assistance actuellement fournie par les Nations Unies	12–65	5
IV. Mobilisation, information et sensibilisation	66–79	16
V. Conclusions et recommandations	80–86	18
 Annexes		
I. Rapport du Bélarus		21
II. Rapport de la Fédération de Russie		23
III. Rapport de l'Ukraine		25

I. Situation générale

1. Avec le vingtième anniversaire de l'accident catastrophique survenu en 1986 à la centrale nucléaire de Tchernobyl, l'année 2006 a été une étape importante pour l'Organisation des Nations Unies. Cet anniversaire a été l'occasion non seulement de rappeler les souffrances humaines causées par l'accident, mais aussi de dresser le bilan de l'action menée depuis 20 ans par la communauté internationale en vue d'aider les trois pays les plus touchés par la catastrophe – le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine – à en atténuer l'impact.

2. Il ressort de ce bilan que bon nombre des conséquences négatives de l'accident persistent. L'iode radioactif rejeté lors de la catastrophe a entraîné une élévation du nombre de cas de cancer de la thyroïde parmi ceux qui à l'époque étaient des enfants. Les débouchés restent limités pour les centaines de milliers de personnes qui ont dû quitter leurs villes et leurs villages après l'accident. La pyramide des âges dans la région reste déséquilibrée, les jeunes et les travailleurs qualifiés ayant fui les zones rurales à la recherche d'une vie meilleure. De plus – et c'est peut-être plus important – dans les vastes portions du territoire considérées comme contaminées par l'accident, des millions de personnes continuent de craindre pour leur santé.

3. Cela étant, il y a lieu de se montrer optimiste. Premièrement, les gouvernements intéressés, les organes, organismes et organisations des Nations Unies ainsi que les principaux donateurs sont unanimes à préconiser, face au problème de Tchernobyl, une approche axée sur le développement. Proposée pour la première fois dans un rapport intitulé « Les conséquences humaines de l'accident nucléaire de Tchernobyl : stratégie de redressement », cette approche recommande le passage de l'aide humanitaire d'urgence à une aide au développement à long terme, de manière à créer de nouvelles possibilités économiques, à redonner aux communautés leur autonomie et à faciliter le retour à la normale des populations touchées. L'anniversaire a fait apparaître un large consensus sur la question.

4. Deuxièmement, les conclusions du Forum sur Tchernobyl, publiées en 2005 et largement débattues lors des manifestations ayant marqué le vingtième anniversaire de la catastrophe, contiennent un message rassurant quant aux effets sur la santé et l'environnement des rayonnements causés par l'accident. La conclusion principale – à savoir que la plupart des habitants des régions touchées par l'accident de Tchernobyl n'avaient pas à craindre de conséquences médicales graves – laisse espérer qu'une meilleure information du public pourrait aider à dissiper les craintes généralisées suscitées par les mythes et les idées fausses qui circulent. Selon ces conclusions, si les efforts de relèvement entrepris par les gouvernements et par la communauté internationale avaient donné des résultats non négligeables, il n'en était pas moins nécessaire d'offrir aux régions touchées de meilleures perspectives socioéconomiques.

5. Troisièmement, les efforts déployés depuis longtemps déjà pour faire du réacteur endommagé de Tchernobyl un site stable et sans danger pour l'environnement ont progressé sensiblement (voir plus loin, par. 54 à 58).

6. À en juger par ces résultats prometteurs, les organes et organismes des Nations Unies partagent maintenant, sur la question de Tchernobyl, une vision commune et une série de priorités bien définies, ce qui permettra d'asseoir la coordination indispensable à l'utilisation optimale des fonds limités alloués aux efforts de relèvement sur des bases solides. La présence d'une stratégie cohérente à l'échelle

du système des Nations Unies est elle aussi importante dans la mesure où elle offre un soutien utile aux gouvernements de la région qui tentent de venir à bout des séquelles de l'accident. (On trouvera aux annexes I à III des rapports du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine décrivant les efforts de relèvement déployés par les gouvernements de ces trois pays.) Pour utiliser au mieux les modestes ressources disponibles, éviter les doubles emplois et tirer parti des mandats et des compétences reconnues des institutions spécialisées, il faudrait envisager d'élaborer un plan d'action des Nations Unies pour le relèvement des régions touchées par l'accident de Tchernobyl qui coure jusqu'à 2016, l'année qui marquera le trentième anniversaire de la catastrophe.

II. Coordination des efforts consacrés à Tchernobyl par les Nations Unies

7. Dans l'esprit de la nouvelle stratégie de développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU) a passé la main au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2004, et lui a confié la responsabilité de coordonner l'action menée, dans l'ensemble du système des Nations Unies, pour remédier aux conséquences de Tchernobyl. Le Secrétaire général a nommé l'Administrateur du PNUD Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl.

8. Pour gérer ces tâches de coordination, le PNUD a créé, en 2005, au sein de son Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, un service de la coordination de la coopération internationale pour Tchernobyl. Le financement de ce service montre que Tchernobyl est considéré comme un domaine prioritaire dans le Programme régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants pour la période allant de 2006 à 2010.

9. Le transfert de responsabilités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au PNUD a été mené à bien en 2006. Le PNUD a pris la relève, assurant la gestion du site Web intitulé « Les Nations Unies et Tchernobyl » et des dossiers et archives relatifs à l'accident ainsi que l'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour Tchernobyl.

10. Soucieux de promouvoir l'échange d'informations et d'améliorer la coordination, le PNUD a organisé, les 13 janvier 2006 et 24 janvier 2007, des réunions du Groupe de travail interinstitutions sur Tchernobyl auxquelles ont participé plus de 50 personnes par vidéoconférence, à partir de huit endroits différents. L'Administrateur du PNUD a présidé la réunion de 2006 et l'Administrateur associé celle de 2007. La composition du Groupe de travail interinstitutions sur Tchernobyl a été élargie pour y inclure, en qualité d'observateurs, des organisations extérieures au système des Nations Unies comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

11. En outre, une réunion tenue à Minsk le 19 avril 2006 a permis de donner un souffle nouveau au Comité quadripartite de coordination, composé du Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl et des ministres bélarussien, russe et ukrainien chargés de s'occuper des

conséquences de la catastrophe dans les trois pays les plus touchés. Le Comité quadripartite de coordination ayant tenu sa réunion précédente en 1999, le Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl en a modifié la composition pour inclure ses représentants ainsi que son adjoint, des fonctionnaires des Ministères des situations d'urgence du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ainsi que les coordonnateurs résidents des Nations Unies dans ces trois pays.

III. Assistance actuellement fournie par les Nations Unies

12. Dans chacun des trois États les plus touchés, les équipes de pays des Nations Unies exécutent des programmes qui sont fondés sur la stratégie de développement et les recommandations adoptées par le Forum de Tchernobyl. Leurs activités se répartissent en huit catégories principales : a) développement communautaire; b) services consultatifs; c) infrastructure; d) santé; e) atténuation de l'impact des rayonnements et fixation de normes; f) sûreté des réacteurs et gestion des déchets nucléaires; g) préparation aux situations d'urgence; et h) sécurité de l'environnement.

Développement communautaire

13. En Ukraine, le Programme de relèvement et de développement pour la région de Tchernobyl, mis en œuvre par le PNUD dans les quatre régions les plus touchées (Kyivska, Zhytomyrska, Chernihivska et Rivnenska) a pour but d'améliorer les conditions de vie et de promouvoir le développement humain durable. Il s'agit notamment de fournir un appui institutionnel et des services consultatifs et de lancer des initiatives visant à aider la population à mieux se prendre en charge et à promouvoir le développement local.

14. À ce jour, le Programme de relèvement et de développement pour la région de Tchernobyl a aidé à créer 256 organisations communautaires dans 174 villages touchés par l'accident. La création de partenariats entre le secteur public et le secteur privé a été encouragée et 169 projets de relèvement et de développement locaux ont reçu un soutien financier à hauteur de 3,3 millions de dollars au total. Plus de 200 000 personnes ont bénéficié directement des projets, qui portent le plus souvent sur la modernisation des réseaux locaux d'approvisionnement en eau, la remise en état des écoles et des centres médicaux, la création de centres pour la jeunesse et l'accès à l'informatique et à la technologie d'Internet. Ce qui est impressionnant, c'est que ces projets ont été financés à hauteur de 70 % par des sources locales.

15. Au titre d'un projet lancé en 2005, le programme des Volontaires des Nations Unies a aidé à renforcer la composante développement communautaire participatif du Programme de relèvement et de développement pour la région de Tchernobyl mis en œuvre par le PNUD. À ce jour, sept volontaires locaux et trois volontaires internationaux ont participé à cet effort.

16. L'approche adoptée dans le cadre du Programme de relèvement et de développement pour la région de Tchernobyl a déjà commencé à modifier les comportements et à inciter les collectivités locales à mieux se prendre en charge. Elle bénéficie aussi d'un appui additionnel apporté par les donateurs aux efforts de

relèvement de la zone de Tchernobyl. Au milieu de 2007, le Programme avait permis de recueillir près de 4 millions de dollars.

17. La stratégie communautaire du PNUD inclut des actions visant à soutenir les petites entreprises et à promouvoir les investissements. En 2005, le PNUD a lancé, en Ukraine, le Forum pour le développement économique de la région de Tchernobyl, qui devait servir de base à l'élaboration d'une stratégie de développement durable des territoires touchés et attirer des investissements. Des agences locales de développement économique ont été créées dans cinq des districts touchés. Elles s'emploient, en collaboration étroite avec le secteur privé et avec les autorités locales, à encourager les petites et moyennes entreprises, à favoriser l'instauration d'un climat propice aux investissements et à développer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

18. De même, en Fédération de Russie, le PNUD a aidé à créer, dans la région de Briansk, un centre pour le développement économique local qui vise à promouvoir le développement des petites entreprises et gère, au profit des ménages ruraux, un fonds de microcrédits dont les ressources ont triplé depuis le début de 2006, le nombre de bénéficiaires ayant doublé. L'expérience de Briansk sera reproduite dans d'autres régions touchées par l'accident de Tchernobyl (Kalouga, Toula et Orel). En outre, le PNUD aide les pouvoirs publics de Briansk à attirer les investissements et conseille les entreprises locales dans l'élaboration de propositions à l'intention des investisseurs.

19. Au Bélarus, l'assistance fournie par l'ONU passe principalement par le Programme de coopération pour le relèvement au Bélarus. À l'heure actuelle, la déclaration faite au titre de ce programme compte 34 signataires, dont plusieurs organes et organismes des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Agence suisse pour le développement et la coopération, la Commission européenne, les représentants de plusieurs pays européens, des organisations non gouvernementales internationales, les quatre districts participants (Bragin, Chechersk, Slavgorod et Stolin) et trois gouvernements régionaux (Gomel, Mogilev et Brest).

20. Le Programme de coopération pour le relèvement au Bélarus est axé sur quatre domaines prioritaires : soins de santé et surveillance sanitaire; développement socioéconomique; culture, éducation des enfants et des jeunes et préservation du souvenir de la catastrophe de Tchernobyl; et qualité radiologique (mise au point d'un système permettant à la population de surveiller son environnement). Le PNUD joue un rôle clef dans la mise en œuvre de ce programme, par le biais d'un projet d'assistance exécuté en collaboration avec le service qui, au Ministère des situations d'urgence du Bélarus, s'occupe de Tchernobyl et avec l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Le PNUD gère également les ressources que des donateurs ont allouées à divers projets relevant du Programme de coopération pour le relèvement au Bélarus, lequel à ce jour a permis de lancer 116 projets (28 projets thématiques et 88 initiatives de petite échelle) et de recueillir 3,4 millions d'euros, sur un montant requis de 8 millions d'euros.

21. Le bureau du PNUD au Bélarus a aussi élaboré une proposition de projet d'amélioration de la sécurité des habitants des régions du Bélarus touchées par l'accident de Tchernobyl pour un coût de 1,5 million de dollars. Ce projet a reçu un accueil favorable du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, qui est financé par le Gouvernement japonais. Il vise à donner suite dans une perspective

intégrée aux recommandations du Forum Tchernobyl en s'attaquant aux problèmes que pose la sécurité de la production des petites exploitations agricoles privées, en encourageant le relèvement des structures communautaires, en prônant des modes de vie sains, en facilitant l'accès aux soins de santé primaires et en améliorant la qualité de ces prestations, en particulier pour les populations à haut risque, et en fournissant à différents groupes et collectivités locales des renseignements et des conseils à caractère pratique sur les moyens de vivre en étant continuellement exposé à des rayonnements de faible intensité.

22. Le bureau du PNUD au Bélarus est en train de mettre à l'essai une stratégie de développement régional dans trois districts touchés par l'accident de Tchernobyl qui ne sont pas couverts par le Programme de coopération pour le relèvement. Cette initiative vise essentiellement à mieux faire connaître les collectivités locales, à renforcer leurs capacités en matière de développement et à encourager la coopération transfrontière dans la sous-région frappée par la catastrophe. Elle prévoit la participation de Volontaires des Nations Unies à des travaux d'utilité collective.

23. L'Union européenne a alloué 2,8 millions d'euros au financement d'un projet visant à améliorer les conditions de vie dans les régions du Bélarus touchées par l'accident de Tchernobyl.

Conseils pratiques

24. Le bureau du PNUD en Ukraine offre un appui consultatif au Gouvernement ukrainien et aide à la formulation de stratégies axées sur le développement de la région de Tchernobyl. En 2006, le Parlement ukrainien a adopté un nouveau programme national qui inclut des recommandations clés axées sur le relèvement de la région de Tchernobyl. Le PNUD aidera à élaborer un cadre juridique aux fins d'un réexamen du zonage des territoires touchés en Ukraine. Le décalage qui existe entre les limites tracées et les niveaux de rayonnement actuels fait obstacle à la reprise de l'activité économique dans certaines régions où elle serait en fait possible.

25. Dans la Fédération de Russie, le PNUD aide à promouvoir le dialogue politique entre les parties concernées, à l'échelle nationale, régionale et locale, afin de promouvoir une conception nouvelle du relèvement socioéconomique.

Coopération sous-régionale

26. Le Bureau du PNUD chargé de la coordination de la coopération internationale pour Tchernobyl s'est employé à renforcer la coopération sous-régionale, notamment entre les équipes du PNUD qui opèrent sur le terrain. Des groupes de travail sous-régionaux ont été créés en vue d'échanger des idées et de créer des synergies dans trois domaines prioritaires : l'information, les nouvelles orientations et le développement des collectivités locales. Une conférence sous-régionale de toutes les équipes du PNUD qui s'occupent de Tchernobyl a eu lieu du 16 au 18 janvier 2007 en Ukraine.

27. La coopération transfrontière sur Tchernobyl a été le thème d'un exposé du PNUD présenté lors d'une conférence internationale sur les stratégies locales de développement, organisée par le PNUD en collaboration avec l'Association européenne des régions, qui s'est tenue à Marseille (France) en mars 2007. Cet

exposé était axé sur les efforts que le PNUD consacre à la création de partenariats entre les autorités locales polonaises et ukrainiennes en vue d'aider les régions touchées par l'accident de Tchernobyl à mieux se prendre en charge.

Infrastructures

28. C'est au Bélarus que la Banque mondiale réalise la majeure partie de ses activités de relèvement de la zone de Tchernobyl. Se fondant sur l'étude de l'impact économique et social de l'accident qu'elle avait publiée en 2002, elle a conçu un projet d'installation dans les écoles, les hôpitaux et les orphelinats dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl, de systèmes de chauffage plus propres et moins gourmands en énergie, qui font appel à de nouveaux équipements et à une meilleure isolation. Ce projet permettra aussi de remplacer les chaudières communales gourmandes en énergie ainsi que les systèmes de chauffage central délabrés. Les investissements consentis en vue de raccorder les logements aux réseaux d'alimentation en gaz offriront un chauffage plus propre et plus efficace aux ménages qui se chauffent actuellement au bois ou à la tourbe contaminés. Ce projet, d'un coût de 50 millions de dollars, a été approuvé par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale le 18 avril 2006.

Santé

29. Comme l'ont montré les travaux du Forum de Tchernobyl, les organes et organismes des Nations Unies se sont attachés à obtenir des informations plus précises sur les effets de l'accident de 1986 sur la santé et à diffuser ces informations dans les communautés touchées et parmi les médias internationaux. Ce n'est pas une tâche facile en raison, tant des mythes et idées fausses que l'on retrouve partout au sujet des rayonnements que des taux élevés de morbidité dans la région souvent imputés à tort à l'accident de Tchernobyl.

30. Les éléments de preuve rassemblés par les scientifiques, notamment dans le cadre du Forum de Tchernobyl et du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, sont généralement rassurants quant à la radioactivité résiduelle. Cette information a permis de clarifier le programme sanitaire des organismes qui participent aux efforts de relèvement de la région de Tchernobyl. Outre la surveillance et le traitement des individus à haut risque (essentiellement les membres des équipes d'intervention), ce programme prévoit le dépistage et le traitement des cancers de la thyroïde parmi les habitants de la région qui étaient encore enfants en 1986 ainsi que la diffusion de renseignements précis et clairs sur l'impact des rayonnements afin d'alléger les tensions, les craintes et les angoisses ressenties par une bonne partie de la population. Étant donné le nombre relativement limité de problèmes de santé publique directement imputables à l'accident, ce programme sanitaire porte aussi sur des problèmes plus larges comme la promotion de modes de vie sains et la lutte contre les carences en iode.

31. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants est l'organe qui a été spécifiquement chargé par l'Assemblée générale d'évaluer de manière scientifique l'exposition aux sources de rayonnements ionisants ainsi que les effets de ces rayonnements sur la santé humaine et sur l'environnement. Le Comité a participé aux travaux du Forum de Tchernobyl concernant les effets sur la santé des rayonnements imputables à l'accident. Dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale à sa soixante et

unième session*, le Comité a réaffirmé que les récentes conclusions du Forum confirmaient les principales conclusions scientifiques auxquelles il était parvenu dans le rapport qu'il avait présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session†, à savoir que, dans leur majorité, les habitants de la région n'avaient pas à craindre que les rayonnements ou les radionucléides dont la présence était due à la catastrophe n'aient des conséquences graves pour leur santé.

32. Dans son rapport, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants précise que pour l'ensemble de la population, la principale conséquence néfaste observée sur la santé a été l'augmentation spectaculaire de l'incidence du cancer de la thyroïde chez les personnes ayant reçu des doses importantes à la thyroïde en 1986, alors qu'elles étaient encore enfants.

33. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a fait remarquer qu'il était souvent difficile pour le public et les médias de comprendre que les risques dus aux rayonnements, bien que graves pour certains groupes exposés, n'étaient pas, pour la population dans son ensemble, aussi élevés du point de vue de l'hygiène radiologique que ce que l'on affirmait souvent. La communication mal étayée, en particulier avant et pendant le vingtième anniversaire de la catastrophe en avril 2006, de chiffres hypothétiques sur l'estimation des décès liés à la radioexposition due à l'accident a créé la confusion au sein du public. À l'exception des décès prématurés enregistrés chez les travailleurs intervenus en urgence, cliniquement attribuables au syndrome d'irradiation aiguë, et d'une petite proportion de cancers de la thyroïde mortels pouvant être attribués à la radioexposition pour des raisons épidémiologiques, il était impossible d'attribuer un seul décès aux effets tardifs de la radioexposition résultant de l'accident.

34. En collaboration avec des scientifiques des trois pays les plus touchés par l'accident, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants continue de fournir les éléments scientifiques nécessaires à une meilleure compréhension des effets radiologiques de l'accident de Tchernobyl sur la santé. Son prochain grand rapport sur la question qui était initialement prévu pour 2006, devrait maintenant être soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Ce document présentera certains résultats, qui ont été scientifiquement vérifiés depuis la publication du rapport historique de 2000, concernant l'impact des rayonnements. En particulier, il devra affiner l'évaluation des dommages éventuels dus à l'exposition chronique de populations importantes à des rayonnements de faible intensité ainsi que l'imputabilité des effets sur la santé.

35. L'Organisation mondiale de la santé a largement contribué à faire connaître les résultats sanitaires du Forum de Tchernobyl. En 2006, elle a publié l'étude intitulée *Health Effects of the Chernobyl Accident and Special Health-Care Programmes*, qui constitue un examen critique des éléments de preuve scientifiques accumulés depuis 20 ans et présente le consensus international qui s'est dégagé à propos de l'état des connaissances relatives aux effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé humaine. Ce rapport a été établi par le Groupe d'experts « santé » réuni par l'OMS dans le cadre du Forum de Tchernobyl. Il contient des recommandations à l'intention des

* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 46 (A/61/46).*

† *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 46 (A/55/46).*

autorités sanitaires des trois États les plus touchés, sur les programmes de soins de santé et la surveillance médicale et sur les recherches et les travaux de suivi futurs. Il est en cours de traduction dans les autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Une fiche de synthèse de l'OMS reprenant les principales conclusions de ce rapport dans un langage simple et à caractère non technique a été publiée en anglais, en français et en russe.

36. L'Organisation mondiale de la santé a aussi analysé les enseignements tirés des mesures de santé publique adoptées au lendemain de l'accident de Tchernobyl, en vue de renforcer les mécanismes d'intervention dans les situations d'urgence radiologique. Elle accorde une attention toute particulière à l'analyse des données relatives à la gestion médicale et au suivi des populations exposées aux rayonnements imputables à l'accident de Tchernobyl, notamment des quelque 5 000 personnes souffrant d'un cancer de la thyroïde, qui avaient été exposées à de l'iode radioactif lorsqu'elles étaient en bas âge. Le Centre international de recherche sur le cancer, qui relève de l'OMS, conduit actuellement d'autres recherches sur les conséquences sanitaires de l'accident de Tchernobyl.

37. Le dépistage du cancer de la thyroïde est la préoccupation majeure de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui, de concert avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge du Bélarus, de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, poursuit son programme à long terme d'assistance humanitaire et de relèvement à la région de Tchernobyl, fournissant des services de dépistage et un appui psychologique à la population touchée. Le programme a pour objet de dépister les cancers de la thyroïde et d'autres pathologies thyroïdiennes dans les villages reculés, où les moyens des autorités nationales sont limités et d'aiguiller les malades vers des centres où ils peuvent recevoir des traitements complémentaires.

38. Les services fournis au titre de ce programme sont dispensés par six laboratoires mobiles de diagnostic qui circulent dans les régions de Brest, de Gomel et de Mogilev au Bélarus, dans les régions de Rivne et de Zhytomyr, en Ukraine, et dans la région de Bryansk, en Fédération de Russie. Ces laboratoires desservent essentiellement les groupes à haut risque et examinent quelque 90 000 personnes par an. Durant la période allant de 2004 à 2006, plus de 200 cas de cancer de la thyroïde par an ont été détectés. Les capacités de diagnostic et la qualité des examens réalisés par ces laboratoires se sont améliorées grâce à l'utilisation de nouveaux équipements plus perfectionnés, à la formation dispensée au personnel et à l'introduction de techniques de dépistage modernes. Pour la viabilité à long terme de ce programme, il est prévu de transférer aux sociétés nationales de la Croix-Rouge la responsabilité de son exécution et d'incorporer progressivement les activités en cours dans les systèmes nationaux de soins de santé.

39. L'augmentation du nombre de cancers de la thyroïde imputable à l'accident de Tchernobyl a mis en lumière le problème de la carence en iode endémique dans la région. Selon les recherches effectuées, cette carence a aggravé les effets des rayonnements imputables à l'accident de Tchernobyl en accélérant l'absorption d'iode radioactif par la thyroïde. Elle constitue en elle-même un grave problème de santé, provoquant des retards de croissance chez les enfants et pouvant, dans les cas les plus graves, être un facteur d'arriération mentale. Qui plus est, il est facile et peu onéreux d'y remédier par la consommation de sel iodé.

40. Vu que 30 % seulement des ménages de la Fédération de Russie et de l'Ukraine utilisent du sel iodé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fait de la consommation universelle de sel iodé une priorité. L'introduction, dans les trois pays touchés par l'accident, de lois visant à rendre obligatoire cette consommation a été au cœur des efforts de sensibilisation menés en 2006 par l'UNICEF. Celui-ci a en outre prêté son appui à la production d'un film intitulé *Chernobyl: The Zone of Nonsense*, qui met en lumière le problème des troubles liés aux carences en iode. Ce film a été projeté lors d'une conférence de presse tenue à l'occasion du vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl et diffusé par trois chaînes nationales de télévision.

41. Au Bélarus, un amendement à la loi sur la qualité et la sécurité des denrées alimentaires a été incorporé à la liste des textes sur lesquels le Parlement statuera en 2007. L'assistance technique fournie par l'UNICEF a aidé à renforcer les moyens dont dispose le Bélarus pour surveiller la qualité du sel iodé, s'assurer que ce sel est disponible dans le commerce et contrôler l'utilisation dans l'industrie alimentaire et les cantines publiques. Conformément à une résolution adoptée par le Conseil des ministres du Bélarus, le contrôle est effectué tous les trois mois. La part du sel iodé dans les ventes de sel a doublé en cinq ans, passant de 35,5 % en 2001 à 72 % en 2006.

42. En Ukraine, l'UNICEF aide le Gouvernement à mettre en place un système efficace de prévention des maladies dues à la carence en iode. Un projet de loi sur l'iodation universelle du sel a été élaboré et appuyé par l'épouse du Président de l'Ukraine, de grands spécialistes, l'industrie saline, le Ministère de la santé, le Ministère de la famille, de la jeunesse et du sport et des représentants d'organisations non gouvernementales. Un projet de mobilisation et de communication en faveur de l'iodation universelle du sel en Ukraine doit aider à analyser et à diffuser des informations sur l'alimentation iodée et sur la situation de la carence en iode chez les enfants et les femmes quant à l'insuffisance d'iode dans les régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl.

43. La promotion de modes de vie sains constitue aussi une activité prioritaire en matière d'assistance internationale. Souvent, il s'agit à la fois de fournir des informations sur la manière de vivre en sécurité face aux risques liés, à de faibles doses de rayonnements et de promouvoir des modes de vie sains pour réduire l'incidence des affections courantes (telles que les maladies cardiovasculaires) et des comportements nocifs (tels que le tabagisme et l'alcoolisme), qui sont répandus aussi bien dans les régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl que dans les autres régions.

44. Au Bélarus, USAID (United States Agency for International Development) est en train d'aider à la réalisation d'un projet sur la santé familiale d'un montant de 500 000 dollars des États-Unis exécuté conjointement avec le PNUD. Il s'agit de mettre en place un cadre et des mécanismes viables pour enseigner la radioécologie aux spécialistes des soins de santé, aux femmes en âge de procréer, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, aux enseignants du secondaire et aux élèves dans les régions du Bélarus touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Le PNUD a commencé l'exécution de ce projet en juillet 2007.

45. Une autre priorité de l'UNICEF est de promouvoir l'enseignement d'un mode de vie sain aux enfants et aux parents, ainsi qu'aux enseignants et autres spécialistes. Il s'agit de leur faire prendre conscience de l'intérêt d'acquérir

certaines aptitudes pratiques fondamentales et d'adopter des comportements sains pour réduire l'effet des risques écologiques, améliorer la santé et le développement des enfants et des adolescents vivant dans des zones contaminées et leur apprendre à faire des choix éclairés.

46. L'UNICEF a mené à bien un projet de quatre ans sur l'enseignement des aptitudes pratiques fondamentales et des modes de vie sains dans la région de Brest (Biélorus), en coopération avec les autorités locales, le centre régional d'hygiène, d'épidémiologie et de santé publique et la Direction du développement et de la coopération. Dans le cadre de ce projet, on a élaboré et imprimé des programmes d'enseignement, des ouvrages scolaires pour les enfants des quatre premières années d'école et du matériel pédagogique concernant les modes de vie sains, la sûreté radiologique et les aptitudes pratiques fondamentales dans 10 écoles pilotes de la région. De plus, 11 centres d'information nouvellement créés dans le district de Luninets permettent à un grand nombre d'enfants, d'enseignants, de parents, de travailleurs de la santé et à d'autres membres de la communauté d'accéder librement à des outils d'information et de communication concernant les modes de vie sains et les questions liées à Tchernobyl.

47. Les organismes des Nations Unies privilégient souvent les régions touchées par Tchernobyl dans leurs efforts pour résoudre des problèmes de santé et d'éducation plus généraux. Dans le cadre d'une initiative visant à améliorer l'ensemble du système de soins de santé dans tout le pays, L'UNICEF a aidé à la mise en place d'un « centre de soins ami des jeunes » à Tchernihiv, au cœur de la région la plus touchée de l'Ukraine. Ce centre assure une aide médicale, sociale et psychologique axée sur les jeunes. Ses 30 spécialistes formés aux techniques de service adaptées aux jeunes prendront soin d'un millier d'adolescents par an.

48. Parallèlement, l'UNICEF appuie les projets de développement communautaire des ONG en réalisant un projet type de socialisation précoce dans six régions du Biélorus touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Ce projet a été présenté à des conférences régionales et nationales comme un modèle de pratiques optimales pour les communautés biélorussiennes qui peut être reproduit dans d'autres régions. En 2006, deux nouveaux modèles d'enseignement préscolaire ont été introduits dans cinq districts touchés. En outre, plus de 100 travailleurs sociaux, spécialistes de la santé et enseignants ont été formés à de nouvelles manières de collaborer avec les familles pour prévenir l'abandon d'enfants.

Atténuation des effets des rayonnements et instauration de normes

49. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) mène depuis longtemps dans les trois pays les plus affectés un projet régional destiné à apporter une assistance sur le plan radiologique pour la remise en état des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Ce projet a pour objectif de renforcer la sécurité radiologique de la population et de promouvoir le relèvement social et économique en fournissant l'appui nécessaire sur le plan de la science, des méthodes et de l'information grâce à l'élaboration de recommandations sur l'harmonisation des projets nationaux de remise en état des zones touchées et de protection du public contre les rayonnements; à l'amélioration d'une stratégie unifiée de surveillance radiologique à long terme; à l'octroi d'un appui technique pour la prise de décisions sur la gestion des territoires agricoles contaminés; et à la diffusion d'informations

au public, notamment au moyen de ressources électroniques améliorées ou nouvelles.

50. Au niveau national, l'AIEA aide le Bélarus à remettre en état ses territoires touchés en introduisant des techniques agricoles qui réduisent le transfert de césium-137 aux aliments. Un autre projet vise à améliorer le système unifié de surveillance et d'enregistrement des doses d'irradiation provenant de diverses sources. Par ailleurs, l'AIEA continue de fournir des conseils sur des questions liées au rayonnement à la Banque mondiale qui exécute au Bélarus un projet sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (voir plus haut, par. 28).

51. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) collabore étroitement avec l'AIEA pour assurer une préparation et des moyens appropriés d'intervention en cas d'urgence nucléaire. La Division mixte FAO/AIEA des applications de l'énergie nucléaire et de la biotechnologie à l'alimentation et l'agriculture est chargée des questions de contamination nucléaire ou radiologique touchant à l'alimentation et à l'agriculture. Les dispositions concrètes concernant la notification, l'échange d'informations et la fourniture d'un appui technique pendant et après les situations d'urgence nucléaire ou radiologique sont décrites dans les accords de coopération conclu entre la FAO et l'AIEA.

52. À cet égard, la Division mixte continue d'améliorer ses activités relatives aux incidents nucléaires et radiologique susceptibles de se produire et d'avoir des effets néfastes sur l'alimentation et l'agriculture. On peut mentionner notamment l'adoption récente sous les auspices de la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS, des limites indicatives actuelles du Codex pour les radionucléides dans les aliments, applicables dans le commerce international à la suite d'une contamination nucléaire accidentelle. Ces limites indicatives s'appliquent aux radionucléides contenus dans les aliments destinés à la consommation humaine, et commercialisés à l'échelle internationale, qui ont été contaminés à la suite d'une urgence nucléaire ou radiologique.

Sûreté des réacteurs et gestion des déchets nucléaires

53. L'accident de Tchernobyl a mis en évidence l'importance de la sûreté nucléaire et déclenché une coopération à plus grande échelle. La communauté internationale s'est associée à l'AIEA pour apporter d'importantes contributions financières et techniques substantielles pour améliorer la sûreté sur le site de Tchernobyl et de nombreux autres sites nucléaires de la région. Les mesures de sécurité nécessaires ont été prises pour empêcher qu'une telle catastrophe se reproduise. Cette action se poursuit encore.

54. Les préoccupations concernant la sûreté du sarcophage de Tchernobyl se sont traduites par une ferme détermination de la communauté internationale d'aider l'Ukraine à construire un nouveau bâtiment pour protéger le réacteur endommagé et permettre de collecter et stocker les déchets nucléaires de façon écologiquement rationnelle. Le Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl, géré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), a été créé en 1997 pour transformer l'unité 4 détruite lors de l'accident de sorte qu'elle ne présente plus de risque pour l'environnement. Vingt-neuf pays, dirigés par le Groupe des Huit et la Commission européenne, se sont engagés à verser 800 millions d'euros pour la mise en œuvre du programme.

55. Dans un premier temps, il s'agissait de stabiliser la structure fragile entourant le réacteur endommagé. À la fin de 2006, tous les projets d'infrastructure et de préparation conçus pour atteindre cet objectif, ainsi que les activités d'ingénierie et de conception, étaient achevés. Les travaux de réduction du risque d'effondrement, y compris la construction de structures externes stabilisant le mur occidental du massif existant ont été achevés en décembre 2006. Il s'agit du plus vaste projet international accompli sur le site à ce jour et il a été mené à bien essentiellement dans les limites du budget prévu et dans les délais fixés.

56. Une deuxième phase plus coûteuse du plan concerne notamment l'étude détaillée et la construction d'une nouvelle structure de confinement en forme de voûte, de 100 mètres de haut et de 250 mètres d'envergure, qui sera assemblée dans un lieu sûr non loin du site pour être ensuite glissée sur des rails par dessus l'ancien sarcophage. Une fois construite, cette nouvelle structure contiendra sans danger les matières radioactives de l'ancien massif de protection, empêchera l'eau et la neige de s'infiltrer et contiendra du matériel pour le démantèlement du réacteur détruit et de l'ancien massif. La procédure d'appel d'offres a pris plus de temps que prévu, mais un contrat pour la nouvelle structure de confinement a été signé en septembre 2007.

57. La BERD gère également le compte « Sûreté nucléaire », créé en 1993 pour faire face aux problèmes touchant à la sûreté des réacteurs de l'ère soviétique. En Ukraine, ce compte permet actuellement de financer deux installations nécessaires au déclassement des unités 1, 2 et 3 sur le site de Tchernobyl, dont une installation de stockage du combustible nucléaire irradié et une installation de traitement des déchets radioactifs liquides. Un contrat pour ces projets a été également signé en septembre 2007.

58. L'AIEA aide l'Ukraine à démanteler les unités 1, 2 et 3 et à gérer les déchets radioactifs provenant de l'unité 4 et de la zone d'exclusion de Tchernobyl. Il s'agit principalement d'aider le Gouvernement à mettre au point une méthode intégrée de planification, gestion et exécution du déclassement. L'AIEA fournit des conseils concernant la structure et la teneur d'un plan de reclassement, la révision du programme intégré de gestion des déchets radioactifs sur le site de la centrale nucléaire de Tchernobyl ainsi que divers programmes nationaux de déclassement et de conversion du massif. L'Ukraine compte poursuivre ce projet jusqu'en 2011.

59. Conformément aux recommandations du Forum sur Tchernobyl, l'AIEA a proposé une stratégie intégrée de gestion des déchets radioactifs et de caractérisation et de protection physique des matières nucléaires. Un projet axé sur une évaluation approfondie de la sûreté des déchets nucléaires en Ukraine a été lancé en 2006. Il comporte trois principaux éléments : la mise au point d'un dispositif national de caractérisation des déchets; l'élaboration d'un système logistique national établissant des liens entre les types de déchets et les possibilités d'élimination; et l'amélioration et l'évaluation de la capacité de mesure de la sûreté des installations d'élimination des déchets.

Préparation aux situations d'urgence

60. L'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a continué de se pencher sur les problèmes liés à Tchernobyl. Les 28 pays membres se sont engagés à aider les pays concernés à améliorer la santé des populations touchées par l'accident, et à tirer les leçons de

l'accident pour se préparer à remédier à une éventuelle contamination à long terme et à grande échelle, quelle qu'en soit l'origine. Les activités de l'Agence sont centrées sur deux domaines principaux : mieux mettre les techniques de radioprotection au service de la décision au niveau local, et mieux se préparer aux urgences nucléaires et, d'une manière générale, à la gestion de ce type de crise.

61. Depuis la publication, en 2006, de son rapport sur le thème de la protection contre les rayonnements ionisants et des leçons à tirer de Tchernobyl 20 ans après l'accident, l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE a poursuivi ses activités de l'adoption de principes de bonne gestion après un accident en explorant l'influence que la participation des parties prenantes locales a eue sur les structures et processus de réglementation et d'organisation. L'Agence contribue en outre à l'élaboration d'un code de conduite concernant cette participation à l'intention des spécialistes de la protection radiologique.

62. L'Agence a également continué à améliorer les capacités de réaction et de gestion, aux niveaux national et international. Le dernier exercice, mené en 2006 dans le cadre du programme international d'exercices de préparation aux urgences nucléaires était axé sur la gestion des conséquences après l'urgence. Le suivi de cet exercice comportera un travail sur l'amélioration de la prise de décisions dans la période de relèvement après l'urgence ainsi qu'un atelier, en 2008, pour échanger des données d'expérience sur la participation des parties prenantes à la planification des interventions d'urgence et des activités de relèvement après l'accident.

Sécurité de l'environnement

63. L'initiative intereuropéenne Environnement et Sécurité aide les pays européens à identifier et redresser les situations dans lesquelles les problèmes environnementaux risquent d'aggraver les tensions entre les États ou au sein même d'un État ou celles dans lesquelles la coopération en matière d'environnement peut aider à créer des passerelles entre les parties en conflit ou en tension. Les situations dans lesquelles les politiques et mesures de sécurité peuvent avoir des incidences sur l'environnement sont également étudiées.

64. L'évaluation des problèmes d'environnement et de sécurité en Europe orientale dans le cadre de l'Initiative a commencé en 2005. Parmi les divers sujets de préoccupations nationales et régionales, l'accident de Tchernobyl est apparu comme un cas unique ayant une forte incidence, à la fois locale et transfrontalière dont les conséquences écologiques ne sont pas encore déterminées. On a noté en particulier le manque d'informations détaillées au sujet des conditions radiologiques dans la zone située dans le sud du Bélarus, à proximité de la frontière, qui est administrée actuellement comme Réserve radioécologique de Polésie. Afin d'aider le Bélarus à obtenir des informations complètes sur la contamination radioactive de la région et les conséquences radioécologiques de son déplacement transfrontalier, l'Initiative a contribué à la réalisation d'un projet élaboré dans le cadre du programme de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur la science en faveur de la paix et de la sécurité. Ce projet devrait être lancé à la fin de 2007 ou au début de 2008.

65. En 2007, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé, dans les trois pays les plus touchés, un projet quinquennal en vue d'analyser l'effet de l'irradiation chronique sur la flore et la faune et sur les habitants des régions où l'activité économique est exclue depuis l'accident.

IV. Mobilisation, information et sensibilisation

Commémorations de l'accident

66. Le vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl a été l'occasion idéale de rappeler au monde les problèmes auxquels la région reste confrontée et de promouvoir des solutions à envisager. Les organisations et organismes des Nations Unies ont collaboré étroitement avec les Gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine pour une commémoration fortement médiatisée de l'accident, tant dans les capitales de la région qu'au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

67. Une conférence internationale sur le thème « Tchernobyl 20 ans après : stratégie de relèvement et de développement durable des régions touchées » s'est tenue à Minsk et Gomel (Bélarus) du 19 au 21 avril 2006. Parmi les représentants des organismes des Nations Unies qui ont pris la parole étaient notamment l'Administrateur associé du PNUD, la Directrice exécutive adjointe de l'UNICEF, le Directeur général adjoint de l'AIEA et le Secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Secrétaire général de l'OSCE y a également pris la parole.

68. Une deuxième conférence internationale, sur le thème « Vingt ans après la catastrophe de Tchernobyl : les perspectives d'avenir » s'est tenue à Kiev (Ukraine) du 24 au 26 avril 2006. La conférence a été ouverte par le Président de l'Ukraine et par le Directeur régional du PNUD (parlant au nom de l'Administrateur du Programme). Ont pris la parole également le Directeur général de l'UNESCO et le Directeur général adjoint de l'AIEA. L'UNICEF et le Président de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont participé à un forum humanitaire sur le thème « renaissance, renouvellement et développement humain » organisé par l'épouse du Président de l'Ukraine. Le Président de la Fédération a également fait une déclaration à la séance parlementaire consacrée à l'anniversaire.

69. En Fédération de Russie, la commémoration a pris la forme d'une exposition et d'un séminaire sur le thème « Tchernobyl : l'écologie, les hommes et la santé » qui ont été organisés du 5 au 8 décembre 2006 à Moscou.

70. Le 20 avril 2006, l'Assemblée générale a tenu une réunion commémorative spéciale pour marquer le vingtième anniversaire de Tchernobyl. S'adressant à l'Assemblée en sa capacité de coordonnateur de la coopération internationale pour Tchernobyl, l'Administrateur du PNUD a insisté sur l'importance du passage de la phase des secours à celle des activités de développement. La Directrice exécutive de l'UNICEF a sonné l'alarme au sujet de la carence en iode. Ensuite ont pris la parole les représentants des trois pays les plus touchés, les présidents des groupes régionaux et les représentants des pays particulièrement actifs dans les efforts de relèvement. Une exposition de photographies commémorant l'accident, organisée par les missions permanentes des trois pays les plus touchés auprès de l'Organisation des Nations Unies, a été inaugurée à l'issue de cette réunion.

71. D'autres manifestations et activités plus officieuses se sont déroulées parallèlement à ces cérémonies officielles, notamment « Faces of Chernobyl », un projet en faveur des enfants des familles touchées par l'accident. Dans le cadre de ce projet, l'UNICEF a organisé un atelier pour offrir à des jeunes du Bélarus, de la

Fédération de Russie et de l'Ukraine une chance d'exprimer leurs vues sur la catastrophe par la photographie. Les jeunes participants se sont rendus dans les zones touchées puis ont présenté une exposition commémorative de leurs photos à Kiev, à Minsk et à Moscou. Avec l'aide du Ministère biélorussien des urgences, l'exposition a été présentée en Lettonie, en Fédération de Russie et en Suisse en tant qu'instrument de sensibilisation et de collecte de dons.

72. Grâce à ces manifestations, ainsi qu'aux innombrables conférences et manifestations commémoratives organisées pour marquer le vingtième anniversaire, l'accident de Tchernobyl est désormais très connu. Les médias s'y sont vivement intéressés et la couverture internationale a été intense. La participation au plus haut niveau de nombreux organisations et organismes des Nations Unies a aidé à communiquer la détermination de la communauté internationale à résoudre les problèmes associés à l'accident de Tchernobyl. De plus, les représentants des organismes des Nations Unies ont parlé d'une seule voix avec les gouvernements, en faveur d'une approche axée sur le développement dans les efforts visant à faire face à l'héritage de Tchernobyl. Grâce à ce consensus, l'anniversaire marqué par un sens partagé de la voie à suivre pour aller de l'avant.

73. Les conclusions du Forum sur Tchernobyl ont occupé une place de premier plan dans les manifestations. Des milliers d'exemplaires du rapport intitulé « Chernobyl legacy », un résumé concis de ces conclusions présenté sous une forme approuvée par les gouvernements des trois pays les plus touchés, ont été imprimés en anglais et en russe et distribués en temps voulu pour la célébration de l'anniversaire. Le débat relatif à ces conclusions n'était pas dépourvu de critiques et quelques informations alarmantes communiquées par la presse ont accentué les opinions populaires erronées au sujet de Tchernobyl. Toutefois, le message rassurant du Forum en ce qui concerne les incidences de l'accident sur la santé et l'environnement a été largement diffusé et il a aidé à instiller la sobriété scientifique dans la couverture de l'occasion.

Diffusion des informations

74. Dans sa résolution 60/14 relative à Tchernobyl, l'Assemblée générale a appelé à faire connaître les conclusions du Forum, notamment sous forme de messages concrets sur la façon de mener une vie saine et productive, aux populations touchées par l'accident afin qu'elles puissent donner au redressement économique et social et au développement durable sous tous ses aspects une ampleur maximum. Le Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl a été considéré comme étant le vecteur approprié pour la diffusion de ce type d'informations. Le Réseau a pour objectif de fournir par l'intermédiaire de sources locales fiables, des informations exactes, assimilables et utiles aux communautés touchées par l'accident. Les besoins d'information dans les trois pays ont été évalués, mais pour y répondre de manière efficace, de nouvelles ressources financières sont indispensables.

75. Des progrès ont été accomplis dans ce domaine. En collaboration avec l'AIEA, l'OMS et l'UNICEF, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl au PNUD a élaboré une proposition de projet interinstitutions d'un montant de 2,5 millions de dollars des États-Unis qu'il va présenter au Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Une note de réflexion a été approuvée au début de 2007 et le PNUD est en train de formuler un

projet de proposition complet. Les activités proprement dites du Réseau devraient commencer d'ici à 2008.

76. Les projets entamés sur le terrain permettent déjà de jeter les bases du travail futur du Réseau international. Le Bureau du PNUD au Bélarus veille à ce que les besoins de la population en matière d'information soient pris en compte et satisfaits dans toutes les activités entreprises au titre de projets dans les territoires touchés. Le bureau du PNUD en Ukraine a créé un réseau de diffusion d'informations à l'intention des communautés touchées. En partenariat avec des établissements universitaires de premier plan, plus de 20 ouvrages scolaires et informatifs au sujet de Tchernobyl destinés à des groupes spécifiques ont été publiés pour être diffusés par un réseau d'enseignants et d'agents des services médicaux. Un réseau semblable de centres d'information des districts est en cours d'installation en Fédération de Russie.

77. L'UNICEF, pour sa part, a déjà entamé l'élaboration d'une édition spéciale de *Savoir pour sauver*. Cette publication devrait aider à surmonter le stress, la dépression et le syndrome de la victime parmi les personnes vivant dans les régions touchées et aider les mères, les enfants et les jeunes à faire face aux risques environnementaux, sociaux et sanitaires encourus.

Ambassadrice itinérante

78. La nomination, le 14 février 2007, de la grande joueuse de tennis russe Maria Sharapova comme Ambassadrice itinérante du PNUD continue d'attirer l'attention sur un message clair, optimiste et prospectif concernant Tchernobyl. M^{me} Sharapova, dont la famille est originaire de Gomel (Bélarus), s'intéresse particulièrement à cette question. Par sa contribution, elle souhaite passer un message qui incite à l'autonomie et à la prise de responsabilité, surtout aux jeunes des régions touchées par l'accident de Tchernobyl. Elle a déjà beaucoup attiré l'attention des médias sur les besoins de la région en expliquant sa mission au PNUD dans le cadre de nombreuses interviews avec les journalistes.

79. Maria Sharapova a fait don de 100 000 dollars à des projets du PNUD destinés aux jeunes au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. Il s'agit d'améliorer l'accès à l'informatique, de promouvoir le sentiment écologique, de remettre en état les installations sportives et de rendre un hôpital plus accueillant pour les enfants. M^{me} Sharapova compte visiter des projets au milieu de 2008.

V. Conclusions et recommandations

80. Les organismes des Nations Unies et les Gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ont reconnu que deux décennies après l'accident, le retour à une vie normale était une perspective réaliste pour la plupart de ceux qui vivent dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl. Pour que cette perspective se concrétise, il faudra surtout assurer un développement social et économique durable, ce qui veut dire de nouveaux emplois, de nouveaux investissements et un sens de l'autonomie dans la communauté.

81. Sachant que Tchernobyl a ses besoins propres et qu'il faudra poursuivre les recherches concernant les effets de l'accident sur la santé et sur l'environnement, les principaux défis que les trois pays concernés doivent relever sont au ceux du

courant dominant de la mission de développement de l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle est définie dans la Déclaration du Millénaire et dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela est encourageant, puisque cela permet aux gouvernements et aux organisations et organismes des Nations Unies d'utiliser les instruments et les méthodes de développement qui ont donné des résultats dans d'autres parties du monde. La forte croissance économique que connaissent les trois pays concernés est également encourageante, en ce qu'elle constitue un moteur puissant d'atténuation de la pauvreté et de création de possibilités. Une croissance soutenue au niveau national sera bénéfique pour les régions touchées par l'accident de Tchernobyl.

82. Cela ne signifie nullement que les communautés touchées n'ont pas besoin d'une attention spéciale. Les projets de développement communautaire (comme ceux qui sont exécutés en Ukraine par le Programme de relèvement et de développement pour la région de Tchernobyl) sont très prometteurs pour ce qui est à la fois de répondre aux besoins en matière d'infrastructure à petite échelle et de rétablir le sens de la cause commune, de l'initiative et de la confiance en soi chez ceux qui, deux décennies après l'accident, souffrent encore de passivité et de désespoir. Il faut utiliser le plus largement possible ce type de projets, la promotion des petites entreprises et des nouveaux investissements en étant un élément essentiel.

83. De même, il faudrait donner la plus haute priorité à la diffusion, dans un langage non technique, d'informations scientifiquement valables parmi les communautés touchées. Une information exacte sur l'effet du rayonnement, s'appuyant sur les conclusions rassurantes du Forum, peut beaucoup aider à atténuer la frayeur, la confusion et l'anxiété qui hantent de nombreux résidents. Parallèlement à cette information, il faudrait diffuser largement des conseils sur des modes de vie sains afin d'éliminer les causes de nombreuses affections, attribuées à tort à l'accident de Tchernobyl.

84. La coordination parmi les organisations et les organismes des Nations Unies devrait s'inspirer du consensus solide qui est à la base de l'approche du développement et des conclusions du Forum sur Tchernobyl. Il faudrait encourager la coopération sous-régionale en vue d'échanger des pratiques optimales par-delà les frontières.

85. La proposition de proclamation de la troisième décennie après Tchernobyl décennie du développement durable des régions touchées par l'accident mérite d'être examinée. Elle a été formulée par le Bélarus au cours des cérémonies du vingtième anniversaire et soumise pour examen à l'Équipe spéciale interorganisations pour Tchernobyl en janvier 2007. Elle pourrait aider à concentrer les efforts d'assistance sur l'objectif du retour à la vie normale des communautés touchées et fixer un calendrier réaliste pour la réalisation de cet objectif.

86. Une telle proclamation nécessiterait un cadre pratique. Dans cet esprit, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl a proposé de coordonner l'élaboration d'un plan d'action des Nations Unies pour le relèvement de Tchernobyl d'ici à 2016. Un bref aperçu des activités envisagées en commun par les organismes des Nations Unies pourrait aider à utiliser au mieux les maigres ressources disponibles, à éviter les doubles emplois et à tirer le meilleur parti des mandats et des compétences des différents organismes. L'objectif commun à atteindre devrait être de faire en sorte que, d'ici à 2016, fin de

la troisième décennie après l'accident de Tchernobyl, la région surmonte le discrédit dont elle souffre aujourd'hui, que les communautés prennent leur vie totalement en main et que la normalité devienne une perspective réaliste.

Annexe I

Rapport du Bélarus

[Original : russe]

La résolution 60/14 se distingue des documents antérieurs sur la question essentiellement en ce qu'elle met l'accent sur une étape nouvelle dans le développement de la coopération internationale à la suite de la catastrophe de Tchernobyl, et se caractérise avant tout non pas par l'extraordinaire assistance humanitaire mais par la coopération à long terme pour le relèvement des zones polluées, c'est-à-dire en particulier la reprise de l'activité socioéconomique, compte tenu de la nécessité de créer les conditions voulues pour une existence en toute sécurité.

Pour développer cet aspect dans le cadre de la coopération avec la Banque mondiale, un accord de prêt a été signé le 19 avril 2006 en vue de mener à bien le projet de relèvement des secteurs touchés par la catastrophe de Tchernobyl.

Ce projet a deux composantes à orientation sociale :

- Accroissement de l'efficacité dans l'utilisation des combustibles et ressources énergétiques à des fins sociales;
- Installation du gaz dans les maisons de centres de peuplement pollués par des radionucléides.

Le prêt accordé par la Banque mondiale en vue d'éliminer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl constitue une nouvelle étape dans la coopération avec le passage des subventions accordées à des projets à l'octroi de crédits.

On cherche à déterminer s'il serait possible d'obtenir de la Banque mondiale un crédit pour des travaux d'optimisation de l'approvisionnement en eau des zones touchées.

Une plate-forme exceptionnelle pour la mise en œuvre de modèles perspectifs de coopération internationale à la suite de la catastrophe de Tchernobyl, notamment de ceux qui ont été proposés à la Conférence internationale « 20 ans après la catastrophe de Tchernobyl : des perspectives d'avenir » est offerte par la stratégie de relèvement et de développement durable des secteurs touchés qui découle du programme CORE. Il s'agit d'améliorer à long terme les conditions de vie de la population des secteurs touchés.

Au stade actuel, le programme CORE englobe 116 projets d'un coût total d'environ 8,3 millions d'euros (il a démarré en 2004 avec six projets thématiques). Un projet de coopération en vue de faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl est en cours d'élaboration avec divers organismes des Nations Unies : PNUD, UNICEF, UNESCO, AIEA, OMS, FAO et FNUAP.

Une coopération étroite se poursuit avec la Fédération de Russie, notamment dans le cadre du programme régulier d'action commune en vue d'éliminer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Ce programme constitue un moyen efficace de combiner les ressources matérielles, l'information, le potentiel scientifique et l'expérience des deux États en vue des travaux de protection contre les rayonnements, d'assistance médicale et sociale et de réhabilitation de la population et de la création des conditions voulues pour le développement durable

du secteur et l'atténuation des effets des rayonnements. Ce programme va jusqu'en l'an 2010 et prévoit des mesures de développement et de mise en pratique des résultats obtenus entre 1998 et 2005, dans le cadre des programmes antérieurs de coopération.

Le Bélarus continue à bénéficier d'une assistance humanitaire. Ainsi, dans le cadre de trois accords conclus entre la République du Bélarus et la République populaire de Chine concernant une assistance à titre de dons à la zone touchée, des équipements médicaux et informatiques d'une valeur de 20 millions de yuan et quelque 30 millions de yuan ont été fournis pour la construction et l'aménagement d'un projet ayant une valeur sociale.

Les programmes et projets énumérés complètent les programmes gouvernementaux entrepris par le Bélarus, ce qui donne plus d'efficacité à l'action menée pour réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Annexe II

Rapport de la Fédération de Russie

[Original : russe]

Le paragraphe 10 de la résolution 60/14 de l'Assemblée générale évoque la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour que les conclusions du Forum sur Tchernobyl relatives aux conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl soient prises en compte dans les travaux du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl.

Dans le cadre du programme fédéral intégré pour atténuer, d'ici à 2010, l'impact de la catastrophe nucléaire, des centres régionaux d'information et d'analyse ont été créés en 2006 dans des régions de Kalouga, Toula et Orel. Ces centres ont pour tâche de :

- Communiquer aux organes du pouvoir, à la société et aux entités économiques des informations fiables ainsi que les résultats d'une analyse objective de la situation dans les secteurs touchés;
- Mieux informer les citoyens ayant besoin d'informations complémentaires concernant les conditions de vie dans les zones irradiées, en vue de réduire les tensions psychologiques et sociales au sein de la population;
- Fournir des informations à l'appui des initiatives positives visant à rétablir les conditions de vie normales et une activité économique.

En 2007, un centre similaire sera créé dans la région de Briansk.

Le Ministère des situations d'urgence a préparé, en coopération avec celui de la République du Bélarus, et présenté au Conseil des ministres de la Fédération un programme d'action commune pour atténuer les effets de la catastrophe de Tchernobyl (2006-2010). Ce programme a été adopté par la décision n° 33 du Conseil des ministres de la Fédération, en date du 26 septembre 2006. Il a pour objectif notamment de donner à la population une image appropriée de la Fédération, au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl, grâce à une politique de l'information. L'une des principales activités entreprises dans ce contexte vise à mener à bien les programmes et projets entrepris pour développer le Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl.

S'agissant des paragraphes 11, 12, 13 et 14 (concernant les activités liées au vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl), le Ministère des situations d'urgence de la Fédération de Russie s'est associé, sur recommandation du Gouvernement de la Fédération, à l'exécution du plan commun des États membres de la CEI marquant le vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, notamment :

- Le 26 avril 2006, une cérémonie commémorative s'est déroulée au cimetière de Mitino, où sont enterrés tous ceux qui ont participé aux opérations de nettoyage après la catastrophe de Tchernobyl;
- Une conférence internationale sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl s'est tenue du 19 au 21 avril 2006 à Minsk et à Gomel, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'événement. Le Ministère russe des situations d'urgence a préparé les articles exposés, qui rendent compte des

travaux d'atténuation des conséquences de la catastrophe entrepris en Fédération de Russie;

- Du 5 au 8 décembre 2006, une exposition internationale spécialisée intitulée « Tchernobyl : l'écologie, l'homme, la santé » a eu lieu à Moscou en même temps qu'un séminaire scientifique et pratique sur ce thème. Plus de 80 exposants, bélarussiens et ukrainiens aussi bien que russes, ont participé à l'exposition. Nous estimons qu'elle a reçu plus de 100 000 visiteurs. En outre, 81 personnes ont participé au séminaire. En vue d'étendre la coopération internationale et de diffuser des informations sur les résultats positifs obtenus s'agissant de la pollution nucléaire et de ses conséquences, des informations fiables sur l'état, en 2006, de la région touchée ont été recueillies dans le cadre du programme fédéral d'atténuation des effets de la catastrophe nucléaire d'ici à 2010, et plusieurs séminaires internationaux ont eu lieu :
 - Les 29 et 30 novembre à Tcheliabinsk, un séminaire ayant pour thème « Information de la population sur la zone d'impact du complexe industriel Mayak », a été consacré aux facteurs de risque de rayonnement. Y ont assisté des représentants de la Fédération de Russie, de l'Allemagne et du Kazakhstan;
 - Du 15 au 17 novembre 2006, a eu lieu à Moscou un séminaire international sur l'évaluation de l'irradiation de la population de la région de Briansk à partir de mesures de la teneur en césium 137 de l'organisme.

Ces séminaires avaient pour but de faire largement connaître l'expérience acquise dans l'information publique et la formulation de recommandations à l'intention des autorités fédérales, régionales et locales en vue d'informer efficacement la population irradiée.

En 2007, le Ministère des situations d'urgence de la Fédération de Russie poursuivra ses activités associées aux obligations internationales de la Fédération de Russie en matière d'atténuation des conséquences des catastrophes et incidents nucléaires.

C'est pourquoi, pour se doter de procédures et mécanismes efficaces d'interaction avec les parties prenantes sur le plan international, des mécanismes uniques de protection à long terme dans le cadre du projet AIEA-Bélarus-Russie-Ukraine RER/9/074 seront mis en place pour les centres de peuplement ruraux, en Russie, au Bélarus et en Ukraine, touchés par la catastrophe de Tchernobyl, grâce à la mise en application du système de soutien ReSCA, sur la base des décisions adoptées par le Groupe mixte chargé de la réintégration. Les mesures optimales de réintégration seront élaborées pour 30 agglomérations de la région de Briansk où les doses d'irradiation dépassent 1 mSv/an. Une trentaine de spécialiste du Groupe ont été formés à leur utilisation.

Annexe III

Rapport de l'Ukraine

[Original : russe]

Conformément à la loi ukrainienne concernant le Programme national d'atténuation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (2006-2010), les tâches prioritaires du Gouvernement ukrainien dans ce domaine sont la réhabilitation complète médicale et sociopsychologique de la population touchée, la protection sociale et la création de conditions de vie sûres dans les zones polluées. La politique nationale vise en priorité la relance socioéconomique des centres de peuplement dans les zones touchées. Il s'agit également de renforcer et faire respecter les barrières délimitant les zones de sûreté nucléaire, de protéger la population vivant dans les zones polluées contre les rayonnements et de limiter au maximum la propagation des radionucléides au-delà de la zone d'exclusion.

Les travaux effectués dans la zone d'exclusion revêtent une importance particulière pour ce qui est d'atténuer les effets de la catastrophe, dans la mesure où c'est en majeure partie là que se trouvent les matières radioactives provenant du réacteur détruit, la centrale proprement dite ainsi que l'abri, qui fait l'objet de travaux visant à le rendre écologiquement sûr.

Grâce aux efforts déployés, la situation s'est stabilisée depuis quelques années pour ce qui est de la sûreté nucléaire. En ce qui concerne les déchets radioactifs, il s'agit principalement de :

- Poursuivre, dans la zone d'exclusion, les travaux de désactivation, de transport, de transformation et d'enfouissement des déchets radioactifs (dans le complexe industriel Vektor);
- Élaborer, en coopération avec l'Union européenne, une stratégie nationale concernant les déchets radioactifs.

Conformément au plan ayant trait à l'abri, exécuté conformément à l'Accord-cadre passé entre l'Ukraine et la BERD, la plupart des installations prévues sur le site ont été mises en service. Une étape importante des travaux de stabilisation de l'abri est terminée avec la consolidation des structures de la quatrième centrale. On poursuit les préparatifs en vue de la construction d'un massif de protection sûr.

Divers projets internationaux ayant trait au perfectionnement et à la modernisation du suivi de l'irradiation dans la zone d'exclusion, au renforcement de la protection physique des matières nucléaires et à l'interdiction des transports non autorisés de matières radioactives, ainsi qu'à la remise en état des terres polluées de la zone d'exclusion et à l'élaboration de documents normatifs concernant les déchets radioactifs en Ukraine, sont en cours de réalisation.

Conformément à la loi ukrainienne sur le statut et la protection sociale des ressortissants ayant souffert de la catastrophe de Tchernobyl, la politique nationale est fondée sur les principes suivants :

- Priorité donnée à la santé et à la vie des populations touchées, l'État étant responsable de créer des conditions de vie et de travail sûres et salubres;

- Solution globale des problèmes de protection de la santé et de politique sociale, utilisation des terres polluées, sur la base des résultats obtenus dans le domaine de la science et de la protection de l’environnement;
- Réparation des dommages causés à la population touchée;
- Utilisation de méthodes économiquement rationnelles d’amélioration des conditions de vie, en particulier octroi d’avantages fiscaux aux populations touchées;
- Adoption de mesures de réorientation professionnelle et de relèvement des qualifications de la population touchée;
- Coordination des décisions et activités des organismes gouvernementaux qui apportent une aide sociale à la population touchée;
- Exploitation de l’expérience acquise au niveau mondial et de la coopération internationale en matière de protection de la santé, d’hygiène du travail et de protection contre les rayonnements.

Compte tenu des buts et objectifs du programme national d’atténuation des effets de la catastrophe de Tchernobyl (2006-2010) et de la loi ukrainienne sur le statut et la protection sociale des citoyens touchés par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, les populations touchées bénéficient tous les ans d’un suivi médical et de cures et traitements médicaux. Des centres spécialisés de suivi, traitement et réadaptation psychologique ont été créés, notamment à l’intention des enfants. Afin d’accroître l’efficacité du traitement psychosocial, un registre national des victimes de la catastrophe de Tchernobyl a été établi. Au 1^{er} janvier 2007, 2 264 574 personnes ayant été examinées, dont 2 031 668 sont considérées comme malades et nécessitant des soins médicaux en permanence, y étaient inscrites. En 2006, 2 526 216 personnes touchées par la catastrophe de Tchernobyl, dont 589 455 enfants, étaient suivies par des établissements du réseau de protection de la santé. Il existe 36 établissements médicaux nationaux et régionaux ainsi que 177 polycliniques et hôpitaux locaux qui fournissent des soins médicaux.

Entre 2002 et 2006, le Gouvernement ukrainien a mené à bien, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un programme de relèvement et développement visant à réduire les conséquences sociales, économiques et écologiques à long terme de la catastrophe et à créer des conditions de vie favorables pour les habitants des zones polluées.

Cinq centres de réadaptation psychosociale et d’information sur l’atténuation des conséquences de la catastrophe ont été créés avec le concours du PNUD dans les régions les plus touchées. Leurs activités d’assistance psychosociale et d’information de la population au sujet de la situation écologique et des modes de vie salubres dans les zones polluées ont été jugées efficaces. Un programme de mobilisation sociale et de développement communautaire est maintenant leur préoccupation majeure.

Les orientations les plus prometteuses de la coopération future sous l’égide de l’ONU sont :

- L’assistance technique et matérielle visant à doter les établissements de soins spécialisés d’équipements modernes de diagnostic et de traitement, de

médicaments et de matériel médical, en vue d'accorder l'assistance voulue aux victimes nécessitant des opérations complexes et des traitements oncologiques;

- L'expansion du réseau de centres interrégionaux de réadaptation psychosociale et d'information de la population quant à l'atténuation des conséquences de la catastrophe;
- La poursuite des travaux en vue de déterminer la dose maximale admissible pour les agents de premiers secours et pour les victimes de la catastrophe de Tchernobyl, notamment pour ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une première évaluation;
- La poursuite des recherches sur la prévention du cancer de la thyroïde, notamment chez des individus qui n'avaient pas 18 ans au moment de la catastrophe et des mesures de compensation du manque d'iode, en particulier chez les enfants;
- Le développement de la coopération avec l'ONU en matière de médecine, d'écologie et de questions relatives aux jeunes et aux problèmes socioéconomiques (conformément aux recommandations du Forum de Tchernobyl).

Le maintien du problème de Tchernobyl à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies et l'expansion de la coopération de l'Ukraine avec les programmes, fonds et organismes des Nations Unies témoignent de la détermination à résoudre les problèmes qui se posent.
